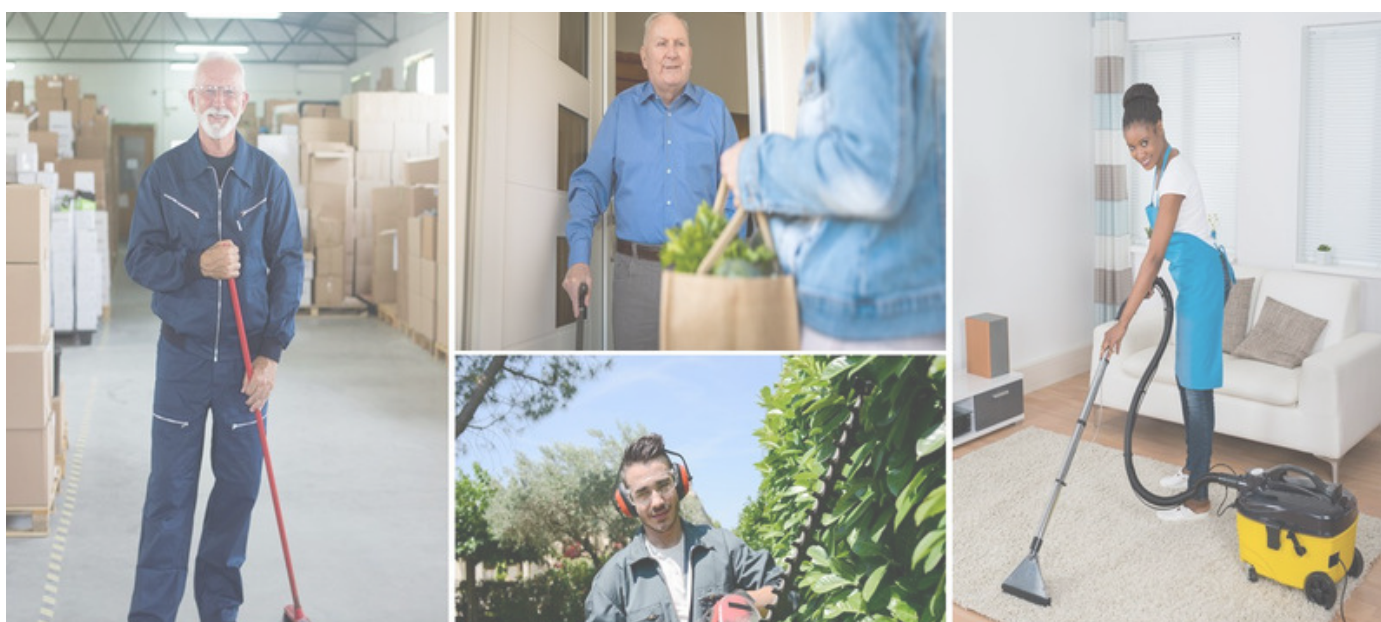




ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

RAPPORT ANNUEL

Nanterre, le 29 juin 2023



Sommaire

Page 2 **RAPPORT MORAL**

Page 5 **RAPPORT D'ACTIVITE**

Page 15 **RAPPORT FINANCIER**

RAPPORT MORAL



CHRISTIAN DE BRUNIER

Président de l'UNAI

C'est avec plaisir que l'ensemble des membres du Conseil d'administration et l'équipe de la Délégation Nationale se joignent à moi pour vous accueillir dans cette magnifique salle du Crédit Coopératif afin de tenir notre assemblée générale permettant de clore l'année 2022 sur le plan statutaire et échanger sur les enjeux des années à venir.

L'année 2022 a été marquée par la mise en application effective pour les AI depuis le 1er décembre 2021 de l'instruction parue en octobre 2021 définissant les modalités d'application de la loi du 14 décembre 2020 sur le renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique.

Cette nouvelle réglementation s'est traduite par une normalisation des parcours d'insertion en termes de critères d'éligibilité, de durée de parcours, de conditions de prorogation quelle que soit la typologie des structures et des publics accueillis, le type de contrat de travail applicable, le contexte territorial.

Ce désir de normalisation s'est par contre arrêté à des conditions administratives sans reconsidérer le montant des Aides Aux Postes, malgré les analyses financières de l'UNAI et celle du cabinet E&Y mandaté par le ministère.



Le financement de l'accompagnement comme de la formation ne devrait pourtant pas être lié au type de structure mais au profil et aux besoins des personnes en insertion.

De même, n'a pas été retenu le rôle historique de proximité des Associations Intermédiaires en termes d'accueil, d'accompagnement des personnes en difficultés financières ou sociales comme les retraités à faible revenu, les parents avec des problèmes de garde d'enfants, les personnes isolées sans moyens de transport, les étudiants en précarité financière... qui ne répondent pas aux principes normés d'un parcours d'insertion IAE classique.

L'observatoire des AI, mis en œuvre par l'UNAI neuf mois après l'application de la réforme fin 2022, a démontré ces incohérences et insuffisances et a pu être présenté au Ministre du Travail, du plein emploi et de l'insertion lorsque l'UNAI a été reçue le 14 novembre 2022 par Olivier Dusopt.

L'échéance de fin du PASS-IAE, à l'issue des 24 mois de parcours fin novembre 2023, concernerait encore à date 38 000 personnes, ce qui a amené l'UNAI depuis plusieurs semaines à une concertation poussée avec le Ministère pour anticiper et faciliter les procédures de prolongation.



Cette situation démontre aussi que la durée d'un parcours de 24 mois n'est pas comparable entre des salariés en contrat à durée forfaitaire en CDDI, la plupart à plein temps, avec ceux en CDDU dont les heures de mise à disposition sont très hétérogènes d'un salarié à un autre.

Ces problématiques spécifiques aux Associations Intermédiaires impliquent, pour se faire entendre et comprendre, la mobilisation de l'ensemble de notre Réseau que ce soit sur le plan national, régional et départemental afin que des solutions adaptées puissent être apportées.

La confortation de notre ancrage territorial avec désormais 6 UNAI Régionales permet désormais à l'UNAI d'être reconnue comme le seul réseau défendant spécifiquement les AI avec, à ce titre, sa place statutaire à tous les niveaux de concertation et de décision de l'IAE.

De même le rapport de l'IGAS, le projet de loi pour le plein emploi avec la création de France Travail, sont autant d'évolutions qui vont concerner dans les prochains mois l'ensemble de l'IAE, et donc les AI, et qui nécessitent une concertation approfondie afin de définir une nouvelle feuille de route à la suite du Pacte d'Ambition. Un certain nombre de thématiques communes à l'ensemble des structures de l'IAE doivent pouvoir être travaillées avec l'ensemble des Réseaux notamment dans le cadre des Inter-Réseaux Régionaux existants où les UNAI Régionales ont toute leur place et du Collectif national des « Têtes de Réseau » constitué il y a quelques mois, au sein duquel l'UNAI représente les AI.

Le contexte économique et social en 2022 a eu des répercussions en termes de difficultés de recrutement et de baisse d'activité dans les AI, plus ou moins significatives suivant les territoires, qui se sont rajoutées aux contraintes réglementaires.

◆ Ainsi la baisse du chômage se traduit par une évolution du public cible des AI vers des personnes beaucoup plus éloignées de l'emploi aux problématiques sociales plus importantes qui ne viennent pas naturellement vers nos structures. D'où le concept du « Aller Vers » grâce à des actions comme les antennes mobiles du projet A.Mo.R. dont l'expérimentation se terminera fin 2023 et qui, au vu des résultats encourageants de cette expérimentation, doit pouvoir être développé à une autre échelle.

◆ Des partenariats avec différents acteurs sociaux en contact régulier avec ce public sont aussi un vecteur pour que les AI soient plus visibles : l'UNAI a ainsi un projet en cours d'expérimentation avec les Restos du Cœur pour être au contact des personnes accueillies dans les centres de distribution alimentaire. De même, les contacts engagés avec la chancellerie doivent permettre d'offrir dans un futur proche plus de solutions de réinsertion vers l'emploi pour les personnes sortant de détention ou effectuant des peines de substitution.

◆ L'insertion par le travail indépendant, avec le projet « AI-TI » en cours d'expérimentation, peut être aussi un facteur d'attractivité pour un nouveau public, notamment parmi une population d'immigrés ayant déjà des compétences professionnelles dans leur pays d'origine mais ayant besoin d'un accompagnement social pour créer leur activité indépendante.



- L'activité des AI est impactée surtout dans le secteur des services à la personne du fait d'un marché qui est devenu très concurrentiel et par l'inflation et les réductions de dépenses qui freine une partie de notre clientèle.
- La possibilité de dérogation aux 480 heures, seule avancée notable en faveur des AI issue du Pacte d'Ambition pour l'IAE, doit être généralisée et permettre une meilleure ouverture sur le secteur marchand des entreprises en facilitant l'accès aux clauses sociales.
- Enfin l'appel au mécénat de compétences est aussi un levier pour améliorer la visibilité des AI par les entreprises et attirer de nouvelles compétences et vocations parmi les bénévoles de nos associations.

Dans cet environnement en pleine évolution où le professionnalisme et la capacité d'adaptation des AI vont être déterminants pour le développement de leur mission, le soutien de notre Réseau doit passer par la mise en œuvre :

- d'une Démarche Qualité & RSE novatrice permettant d'assurer la traçabilité de nos opérations tant en termes d'accompagnement des salariés que pour les prestations de services vis-à-vis des clients ;
- d'un plan de communication avec les supports adaptés et la réactivité nécessaire pour l'information rapide et essentielle vis-à-vis des adhérents et partenaires ;
- des dispositions permettant aux AI d'assurer et de financer les formations des salariés en insertion nécessaires dans le cadre des contrats de mise à disposition, mais aussi en fonction de leurs projets professionnels de retour à l'emploi durable.

Les enjeux sont donc considérables et peuvent inquiéter voire démobiliser si le sentiment d'impuissance prédomine.

L'UNAI grâce à sa structuration sur un plan national et aussi régional, a désormais la capacité d'apporter la défense, le soutien et l'aide auprès des AI que vous attendiez, mais toujours dans le respect de sa charte éthique relative à sa mission d'insertion par l'activité économique.

Mais la force d'une UNION réside avant tout dans le militantisme et l'engagement de chacun de ses adhérents.

Cet engagement collectif de toutes et tous au sein de notre mouvement est une condition nécessaire pour que les AI retrouvent au cours des prochains mois la confiance dans la pérennité de leur modèle.

En ce sens l'UNAI c'est vous, c'est nous tous ensemble !

Christian de BRUNIER

Président

RAPPORT D'ACTIVITE



2022, UNE ANNÉE DE CHANGEMENT D'ECHELLE POUR L'UNAI

La période qui s'est écoulée depuis notre dernière Assemblée Générale l'an dernier aura marqué la montée en puissance de notre association nationale. Après les interruptions d'activité liées aux crises sanitaires successives, 2022 aura marqué en effet une forme de retour à la normale.

Le renforcement des moyens humains au siège national aura été, et reste une priorité.

Pour l'équipe du siège national de l'UNAI, cela aura aussi été une année de renforcement des effectifs avec les arrivées d'une permanente en charge des projets nationaux et de la responsable de la démarche qualité & RSE. L'objectif fixé par le Conseil d'Administration de structuration de nos moyens humains et de formalisation plus grande de nos processus de travail est donc en grande partie atteint.

UN EFFORT DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION ENVERS LES ADHERENTS

L'équipe s'est notamment attachée à développer les outils et supports de communication interne en les professionnalisant pour les adapter à la nouvelle charte graphique de l'UNAI (Veilles juridiques, lancement de la Newsletter "Al Mag", envoi de Flash infos...). La création d'un compte de l'UNAI sur LinkedIn marque aussi un renforcement de la visibilité de notre réseau national sur les réseaux sociaux où nous disposons dorénavant d'une plateforme de prise de parole institutionnelle.

L'ensemble de ces outils, mis en place au cours des derniers mois a vocation à se renforcer dès septembre 2023 avec l'arrivée d'une chargée de communication en alternance qui va notamment travailler sur une nouvelle version du site web de l'UNAI devenue incontournable.



Côté plaidoyer et lobbying, en l'absence de texte législatif ou d'actualité réglementaire spécifique, nous avons axé notre travail sur la recherche d'une solution satisfaisante à l'échéance massive de PASS IAE attendue pour la fin novembre 2023. Dès sa nomination, l'UNAI a demandé à être reçue par le nouveau ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion, Olivier Dussopt, ce qui a été concrétisé par un entretien bilatéral en novembre 2022. Lors de cet échange, la délégation de l'UNAI menée par notre président a alerté sur le risque d'une situation ingérable à l'automne. Les propositions que nous avons formulées, et fait appuyer par les

La priorité a été la recherche d'une solution acceptable pour anticiper et solutionner l'échéance des PASS IAE de 24 mois à la fin novembre 2023

autres réseaux d'AI, ont été retenues et pourront être mises en oeuvre avant l'été. L'UNAI tient à saluer l'écoute et la compréhension dont les équipes du ministère du travail (cabinet et DGEFP) ont fait preuve pour coconstruire une solution acceptable pour toutes les AI. Il reste maintenant à la mettre en oeuvre pour boucler les demandes de prolongations de parcours très en amont.

Un autre axe important a été le travail de constitution, à l'échelle nationale, d'un collectif inter-réseaux formalisé, constitué des 9 grands réseaux nationaux de l'IAE, en vue de pouvoir présenter chaque fois que cela est possible une position commune, par exemple lors de la remise du rapport de l'IGAS sur l'IAE. Une phase importante de concertation s'ouvrira au cours des prochaines semaines entre les services du ministère et les têtes de réseaux, aussi bien au plan national que dans les territoires, pour travailler à la nouvelle feuille de route de l'IAE pour les prochaines années. L'UNAI remettra en avant à cette occasion les revendications qu'elle porte depuis plusieurs années sur la revalorisation de l'aide au poste et sur la pérennisation du modèle économique des AI.

Sur le plan de la structuration territoriale de l'UNAI, les régions qui disposaient déjà d'associations constituées ont toutes modifié leurs statuts et dénominations pour s'appeler UNAI régionales.

2 nouvelles associations ont été créées : l'UNAI Ile de France et l'UNAI Grand Est. Il existe donc à ce jour 6 UNAI régionales qui travaillent maintenant au bouclage du financement de postes de délégué(e) en région ces prochains mois.

Le groupe de travail "ancrage territorial" reprendra ses travaux à l'automne pour travailler à l'unification des conditions d'adhésion sur l'ensemble des territoires.

Pour ce qui concerne les services et actions de soutien aux adhérents, le succès des RDV juridiques mensuels s'est confirmé par une forte participation aux 11 sessions qui se sont déroulées au cours des derniers mois. Les veilles juridiques ont également été complétées par des formations spécifiques en présentiel ou à distance.

L'observatoire national des AI, lancé fin 2022, a permis d'interroger l'ensemble des adhérentes de l'UNAI sur leur retour après 9 mois de mise en oeuvre de la réforme, ce qui a permis de restituer au ministère du travail les malaises et inquiétudes de vos structures.

L'action de la délégation nationale vise la mise en place pour la fin 2023 d'un véritable plan de formation interne pour répondre aux besoins de nos AI adhérentes. Une grande enquête nationale sera lancée dès septembre pour les recenser et permettre de finaliser en fin d'année un catalogue de formations dédié. Des partenariats nationaux sont en cours de négociation pour proposer à nos AI adhérentes des conditions préférentielles d'accès aux services bancaires, d'assurance, de centrale d'achats, de fournitures de biens et de services en général.

L'attractivité de notre réseau national se poursuit avec l'arrivée en 2022 d'une vingtaine de nouvelles associations, notamment dans des régions où notre réseau était encore faiblement représenté. La structuration des UNAI régionales et l'accroissement de l'offre de services aux adhérents doit permettre de maintenir ce rythme soutenu de croissance du nombre d'adhérents à l'UNAI sur l'ensemble des territoires au cours des prochains mois.

Enfin 2022 aura permis à l'UNAI, en complément de la CPO tri-annuelle signée avec l'Etat, de déposer un premier dossier de demande de subvention au titre du FSE+ pour la période 2022-23 en tant que tête de réseau nationale de l'IAE. Un prochain appel à projet couvrira 2024-2026.

PROJET A.MO.R. : LE "ALLER VERS" VIA LE DEPLOIEMENT D'ANTENNES MOBILES EN ZONES RURALES



GENÈSE DU PROJET

Les Associations Intermédiaires ont un conventionnement territorial qui les amène à couvrir d'importantes zones rurales ou péri-urbaines où elles sont souvent un des seuls acteurs de l'insertion et du retour à l'emploi, tout en jouant un rôle essentiel de réponse aux besoins en personnel de ces territoires dépourvus de structures d'accueil.

Pour répondre à ce besoin de couverture territoriale, les AI doivent être proches des demandeurs d'emploi de ces zones pouvant potentiellement devenir leurs salariés en CDD d'usage mais aussi des clients donneurs d'ordres. Le projet A.Mo.R. a été conçu par l'UNAI pour « aller vers » ces besoins dans les territoires sur lesquels les AI ont compétence mais où elles ne sont pas (encore) suffisamment implantées.

L'OPPORTUNITÉ DES APPELS À PROJETS EXCEPTIONNELS FDI 2020 & 2021

Grâce aux deux appels à projets exceptionnels du FDI lancés en 2020 & 2021, l'UNAI a présenté un projet d'ingénierie et d'investissement qui a été retenu par le Ministère du Travail. Il visait à expérimenter cette stratégie du « aller vers » dans plusieurs départements volontaires pour mener cette expérimentation d'une nouvelle forme d'accompagnement. Une subvention de 75% a été accordée à l'UNAI comme concepteur et animateur de ce projet par la DGEFP en 2020 et en 2021.

L'UNAI a identifié les AI intéressées par cette expérimentation et a conçu l'ingénierie projet au siège national afin d'apporter un appui en conseil et pilotage projet aux AI intéressées sur les territoires concernés. Le budget du projet a ensuite été chiffré : achat et équipement des véhicules (camions-bureau), frais de fonctionnement et ressources humaines pour la période dans les AI et au siège de l'UNAI, pour monter et piloter le projet durant toute sa durée (18 mois).

Les 5 premières antennes A.Mo.R. financées sont portées par les AI :

Chantiers Yvelines (78 Yvelines), Coup de Main (03 Allier), L'Envol (86 Vienne), A.I.D.E. (57 Moselle) et S.A.A.T. (02 Aisne).

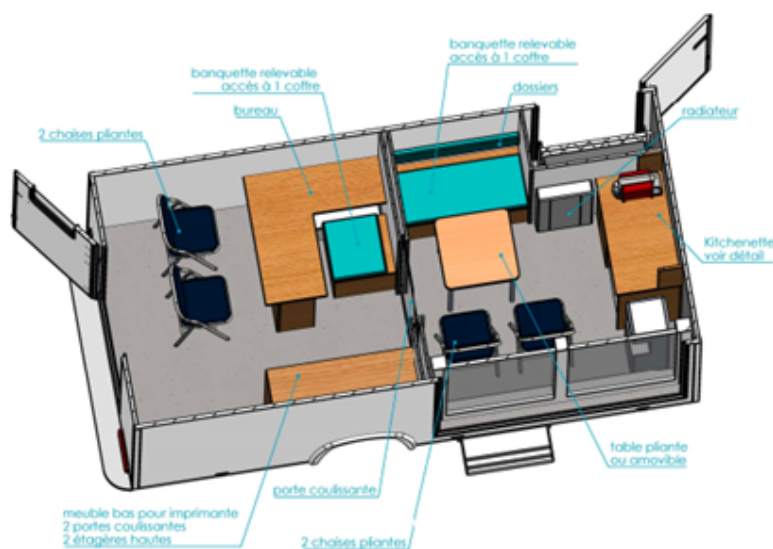
Certaines d'entre elles ont dès le départ souhaité partager le camion avec une ou plusieurs autres AI de leur département pour étendre l'impact de l'opération, comme Chantiers Yvelines qui s'est associée avec Défi Service + et CBL Réagir, A.I.D.E. avec Tremplin 57, ou L'ENVOL avec Pluri Services.

La Convention de financement du projet A.Mo.R. par l'Etat dans le cadre du FDI 2020 a été signée en juin 2023 pour une durée de 18 mois. Le projet ayant pris du retard en raison des crises sanitaires, elle a été prolongée deux fois par avenant et prendra fin en décembre 2023.

La Convention fixe un objectif de création 273 nouveaux emplois d'insertion - PASS IAE dans les 5 départements concernés.

Ce projet a également bénéficié d'un co-financement du Fonds Social Européen Plus (FSE+) dans le cadre du projet de « Professionnalisation des AI et développement du maillage territorial » déposé par l'UNAI, ainsi que des financements privés au titre du mécénat d'entreprises de la part de la Fondation Rte et de la Fondation d'entreprises Vinci pour la Cité.

L'INGÉNIERIE MISE EN PLACE PAR LA TÊTE DE RÉSEAU UNAI



L'UNAI a recruté une chargée de projet à temps plein dont les premières missions ont porté sur l'établissement du cahier des charges des camions et la conduite de l'appel d'offres d'achat et aménagement des véhicules en bureau d'accueil et travail.

Les 5 camions-bureau ont été livrés aux AI en décembre 2021 (pour celui de l'Envol dans la Vienne) et avril 2022 (pour les quatre autres AI).

En parallèle la chargée de projet au siège de l'UNAI a mis en place la coordination projet avec les AI participantes afin de mettre en commun les modalités de préparation des circuits des camions, les opérations de communication et de mobilisation des élus des communes visitées et enfin la sensibilisation et mobilisation des prescripteurs et partenaires locaux, acteurs publics de l'emploi et services sociaux, afin d'optimiser la notoriété des antennes mobiles et ainsi l'affluence des publics potentiellement éligibles à des parcours d'insertion.

L'UNAI reporte trimestriellement au Ministère les avancées de cette expérimentation. Celui-ci suit de près les résultats de ce projet au regard de l'objectif formalisé dans la convention FDI de création de 273 nouveaux postes en insertion (soit 37 ETP).

La chargée de projet a également mis en place un reporting mensuel du projet, afin de suivre pour chaque AI et au global les indicateurs clés, notamment le nombre de personnes accueillies dans le camion, le nombre de personnes éligibles en insertion, le nombre de contrats de mission générés grâce au camion et le nombre de nouveaux PASS IAE créés. Ce reporting est consolidé tous les mois à l'UNAI et commenté en réunion de pilotage mensuel où sont conviées toutes les AI participant au projet.



La mise en service effective des antennes mobiles ayant subi des retards importants de fabrication des camions, la DGEFP a consenti par avenant une première prolongation de six mois du projet jusqu'au 31/05/2023 puis a accordé en mai 2023 une deuxième et finale prolongation de six mois jusqu'au 31/12/2023, à iso-budget.

AVANCEMENT DU PROJET EN 2023

A la fin mai 2023 plus de 1 400 personnes ont été accueillies dans les antennes mobiles, dont 53% éligibles à l'insertion, 1 200 nouveaux contrats de mission ont été générés, pour plus de 24 000 heures de travail, 202 nouveaux PASS IAE créés (soit 74% de l'objectif global).

Nous estimons, sur cette évolution tendancielle positive, qu'à la fin décembre 2023, plus de 310 PASS IAE devraient avoir été générés grâce à A.Mo.R soit **114% de l'objectif** inscrit dans la Convention FDI 2020 conclue avec l'Etat.

Cette expérimentation menée dans des départements aux caractéristiques démographiques, sociales et économiques assez différentes confirme l'utilité de la démarche du « aller vers ».

Les AI participant au projet ont d'ailleurs toutes exprimé leur intention de conserver les camions au delà de la période de soutien par l'Etat pour poursuivre le projet à partir de 2024 sur leurs territoires, avec leur ressources propres.

L'UNAI effectuera un bilan qualitatif et quantitatif de cette expérimentation fin 2023 pour établir des préconisations en vue d'un déploiement à une plus grande échelle du "aller vers" en direction des zones blanches, des ZRR et des QPV.

PROJET "AI-TI" : LES ASSOCIATIONS INTERMÉDIAIRES S'ENGAGENT EN FAVEUR DE L'INSERTION PAR LE TRAVAIL INDÉPENDANT



La loi du 5 septembre 2018 "pour la liberté de choisir son avenir professionnel" a rendu possible l'expérimentation pour une période initiale de cinq ans de l'élargissement des formes d'insertion par l'activité économique (IAE) au travail indépendant en créant l'E.I.T.I. (entreprise d'insertion par le travail indépendant).

Cette nouvelle forme expérimentale de SIAE vient ainsi compléter les AI, ACI, EI et ETTI en visant l'insertion par le travail indépendant : « Une entreprise d'insertion par le travail indépendant contracte avec des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières pour leur donner accès à une activité professionnelle ... et pour les accompagner, selon des modalités spécifiques, afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle » (Article 83- II de la loi).

Ce nouveau modèle d'accompagnement des personnes ayant un projet d'activité indépendante dans le cadre de parcours IAE est apparue à l'UNAI comme une opportunité, en complément du travail principal déjà effectué en faveur des salariés des AI.

L'EXPÉRIMENTATION D'UNE NOUVELLE FORME D'ACCOMPAGNEMENT COMPLÉMENTAIRE À CELLE DES AI

Grâce à l'appel à projets exceptionnels du FDI lancé en 2021 dans le cadre du plan de relance post-COVID, l'UNAI a présenté un projet d'ingénierie visant à lancer et coordonner l'expérimentation de ce nouveau modèle de parcours d'insertion des porteurs de projets d'activités indépendantes.

Ce projet baptisé par l'UNAI : « AI-TI, les Associations intermédiaires s'engagent pour l'insertion par le travail indépendant » a été retenu par le Ministère du travail.

L'UNAI a évalué les besoins de ressources humaines dédiées à l'ingénierie du projet et obtenu l'accord de financement de 75% de cette dépense dans la convention de financement FDI 2021-2022 signée en décembre 2021.

Un appel à manifestation d'intérêt national a été lancé par l'UNAI début 2022. Parmi les 60 AI ayant répondu, une vingtaine a été retenue.

La convention a été signée pour une durée initiale de 12 mois, du 1er décembre 2021 au 30 novembre 2022. Elle rappelle les 3 objectifs du projet :

- favoriser la création d'entreprises d'insertion par le travail indépendant (EITI) en s'appuyant sur les infrastructures et les compétences en accompagnement existantes des AI en recherchant des synergies, notamment en personnel.
- accompagner les projets d'entreprise individuelle des demandeurs d'emploi éligibles à un parcours IAE accueillis dans les AI en leur offrant un appui à la création d'entreprise en partenariat avec l'ADIE,
- Compléter l'accompagnement socio-professionnel dédié délivré par les CIP de l'AI par un appui au démarrage commercial de l'activité indépendante par la mise en contact avec les clients de l'AI.

Pour piloter ce projet a été mise en place à cet effet une équipe dédiée au siège national de l'UNAI pour informer le plus grand nombre d'AI de cette nouvelle possibilité, les inviter à s'y engager et les conseiller dans leur procédure de conventionnement d'une EITI par les DDETS.

Parmi les 23 AI jugées aptes à se lancer dans cette expérimentation car présentant un potentiel intéressant d'insertion sur leur territoire.

23 PROJETS D'AI-TI IDENTIFIÉS ET CANDIDATS EN 2022

La moitié d'entre elles a souhaité démarrer l'expérimentation immédiatement en février 2022, l'autre moitié en septembre 2022.

Face aux difficultés de conventionnement rencontrées avec les DDETS, peu au fait de cette expérimentation, plusieurs AI ont mis le projet en sommeil, d'autant que le mode de financement initial des aides au poste n'était pas adapté aux besoins des AI-TI. Par ailleurs l'expérimentation étant censée se terminer fin 2023, elles s'interrogeaient logiquement sur l'intérêt de monter un tel projet pour si peu...

L'UNAI souhaite voir au moins une dizaine d'AI-TI expérimenter progressivement l'insertion par le travail indépendant dès la fin 2023

Mi 2023, à la suite de la remise d'un rapport de l'IGAS sur le bilan de l'expérimentation de l'insertion par le travail indépendant après les premières années de test de ce nouveau dispositif de l'IAE, il semble très probable que l'expérience se poursuive au moins pour deux années de plus jusqu'en 2025 et que le financement des aides aux postes passe sur une base forfaitaire. L'UNAI renouvelle donc son souhait de voir au moins une dizaine d'AI-TI prochainement en test.

Carte de France des 18 projets pour fin 2022



Légende

- Départements de la 1^{ère} vague
- Départements de la 2^{ème} vague

► **1^{er} semestre :**

Nombre d'AI participantes : 9

Régions : Ile-de-France, Grand-Est, Normandie, PACA, Auvergne-Rhône-Alpes, Haut-de-France, Nouvelle Aquitaine, Bourgogne-Franche-Comté,

► **2^{ème} semestre :**

Nombre d'AI participantes : 9

Régions : Nouvelle-Aquitaine, Haut-de-France, Occitanie, Centre-Val-de-Loire, PACA



DEMARCHE QUALITE DE L'UNAI : VERS UN NOUVEAU LABEL QUALITE & RSE POUR LES AI



UNE ATTENTE ENFIN SATISFAITE

Lors de l'Assemblée Générale de 2022, l'UNAI avait décidé de remettre à plat sa démarche qualité qui datait de 2013.

L'objectif était de pouvoir disposer d'un nouveau référentiel actualisé en vue de proposer à toutes les AI volontaires de s'engager dans l'amélioration continue de leur fonctionnement sur la base d'un nouveau cadre.

Pour ce faire, il a été décidé de mettre à jour le cahier des charges de la certification QUALICERT RE-NAI existante pour la compléter et l'actualiser avec les nouvelles exigences réglementaires issues de la loi « inclusion par l'emploi » de 2020. Il s'agissait aussi d'y intégrer les préoccupations liées à la Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) de nos structures, sujet qui était totalement absent de la précédente démarche qui ne visait que la certification de services.

UN PROJET MAJEUR REPRIS DANS LA CPO ET LE PROJET FSE+ DE L'UNAI



Ce projet structurant a été lancé au cours de l'année écoulée. Il fait partie intégrante des objectifs de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) 2021-2023 que l'UNAI a conclue avec le ministère du travail.

Cette action a également été intégrée comme un axe majeur du dossier de demande de subvention déposée auprès du FSE+ en réponse à l'appel à projets national de la période 2022-23 avec les objectifs suivants: *«Améliorer la qualité de l'offre de service en actualisant le référentiel qualité QUALICERT RE-NAI..., accompagner sa diffusion dans les territoires via les délégués régionaux ; impliquer volontairement ... des AI adhérentes qui s'engagent dans la nouvelle démarche de certification qualité volontaire ».*

L'UNAI a engagé dès la fin 2022 et surtout depuis février 2023, date du recrutement de la responsable Qualité au sein de l'équipe de la délégation nationale, un travail de grande envergure en vue de mettre à jour ce référentiel, conçu en 2013 et qui nécessitait une actualisation profonde.

Une remontée de terrain sur les attentes de nos AI adhérentes, vis-à-vis du référentiel qualité existant (RE-NAI 01) a été effectuée fin 2022 par les délégués régionaux. Ils ont également réalisé un recensement des actions ou démarches qualité engagées par certaines de nos AI sur leurs territoires.

Un Groupe de Travail composé d'une quinzaine de participants représentatifs de la diversité des AI de l'UNAI travaille depuis le début d'année à cette réécriture du référentiel. Il doit également définir une méthodologie actualisée de mise en œuvre de la démarche qualité volontaire, avec la prise en compte de la Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) dans les AI.

Ce programme doit en effet s'intégrer dans le projet politique de l'UNAI de défense et soutien des AI dans leur mission d'insertion par l'activité économique, tout en s'adaptant aux évolutions et exigences de leur environnement. Or nos clients donneurs d'ordres, en particulier les entreprises et collectivités locales, sont de plus en plus en attente d'un engagement fort de l'UNAI en matière de RSE.

C'est pourquoi le Conseil d'Administration de l'UNAI a validé en 2023 les grands axes de structuration de la démarche Qualité & RSE suivants à travers une charte d'engagements :

- Le déploiement d'une démarche Qualité & RSE volontaire, uniformisée au sein des AI, via l'animation du réseau, la capitalisation des pratiques, la mise en place de procédures et outils spécifiques, en vue de leur labellisation certifiant le respect des exigences de qualité de services requises par le nouveau référentiel qualité & RSE de l'UNAI.
- Un cadre opérationnel d'application pour les AI à travers la création d'un label Qualité & RSE de l'UNAI, tenant compte à la fois de la réglementation en vigueur mais aussi des pratiques de terrain, qui doit permettre la généralisation progressive des procédures et une meilleure traçabilité des différentes étapes du parcours d'insertion : accueil, accompagnement personnalisé, formation, mise à disposition auprès des clients et enfin suivi vers l'emploi durable en sortie de parcours.
- La recherche permanente de satisfaction dans la relation avec les clients, qu'ils soient particuliers, entreprises privées, collectivités ou associations ; afin d'assurer la meilleure qualité de service possible en termes de délais, coût, éthique et niveau de satisfaction.

UN NOUVEAU LABEL QUALITÉ & RSE DE L'UNAI POUR TOUTES LES AI DISPONIBLE FIN 2023 !



- Le respect et la prise en compte des préoccupations sociétales et environnementales (RSE) avec des actions volontaristes pour diminuer l'impact environnemental de nos activités et pour promouvoir en toutes circonstances l'égalité des chances, l'égalité des sexes et la prévention de toutes formes de discriminations, lors de nos recrutements et activités.
- La professionnalisation des structures adhérentes grâce à la mise en place d'outils destinés à aider les permanents dans l'exécution de leur travail.
- Le bon fonctionnement de la gouvernance associative des AI, assurant la supervision effective et l'orientation stratégique de chaque structure.
- L'allègement ou la facilitation des procédures de contrôle par l'administration de nos AI.

Ces engagements déboucheront à l'automne 2023 sur un nouveau dispositif, plus flexible, plus adaptatif et qui sera la propriété de l'UNAI : la création d'un LABEL QUALITE & RSE propre entièrement pensé pour, et par des AI.

Avec une progression volontaire en trois étapes successives, cette nouvelle méthodologie a pour objectif de permettre au plus grand nombre d'AI, quelle que soit leur taille, de s'engager dans la politique d'amélioration continue.

Ce nouveau label aura une identité forte avec un logo spécifique pour permettre une identification rapide par les clients, et plus généralement par l'ensemble des parties prenantes des AI.

Le nouveau label Qualité & RSE de l'UNAI sera soumis à un organisme certificateur, agréé par le COFRAC, ainsi qu'à la DGEFP, pour sa validation.

Une fois ce travail terminé, ce nouveau label Qualité & RSE sera présenté à l'ensemble des AI adhérentes dès l'automne 2023.

L'UNAI pourra donc, fin 2023 inciter ses structures adhérentes à s'engager dans la démarche qualité volontaire, avec la mise en place d'audits internes à blanc, réalisés par les délégués régionaux, et à terme des validations par l'organisme de contrôle agréé sélectionné.

Le déploiement de ce nouveau label Qualité & RSE de l'UNAI dès l'automne 2022 a vocation à se prolonger pour se généraliser sur les années suivantes. auprès de toutes les AI adhérentes, voire au delà.



RAPPORT FINANCIER



Nous vous présentons les comptes de l'UNAI, conformément aux prescriptions légales et réglementaires pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 afin qu'ils soient soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale de ce jour après avoir été arrêtés et validés par le Conseil d'Administration du 9 juin 2023.

Nous remercions le cabinet d'expertise comptable ENDRIX pour l'établissement de cet arrêté comptable ainsi que le cabinet ATWO CONSEIL pour sa mission de commissariat aux comptes.

Ce présent rapport présente les informations relatives aux documents suivants :

- ◆ Le compte de Résultat 2022
- ◆ Le bilan 2022
- ◆ Le compte de résultat analytique
- ◆ La proposition d'affectation du résultat

Rappel de la mission de l'UNAI

Pour cet exercice, l'UNAI a poursuivi sa mission de tête de réseau chargée de la défense et du soutien aux associations intermédiaires par :

- Des actions sur un plan national auprès des différents acteurs de l'Insertion par l'Activité Économique
- La structuration de son Réseau sur un plan Régional
- Les services apportés aux AI adhérentes (ex : RDV juridiques mensuels et veilles)
- Les projets de développement

Le compte de résultat 2022

En synthèse

Le total des Produits de l'exercice s'est élevé à 492 305 Euros contre 245 526 Euros en 2021 soit une augmentation de 100,5 %

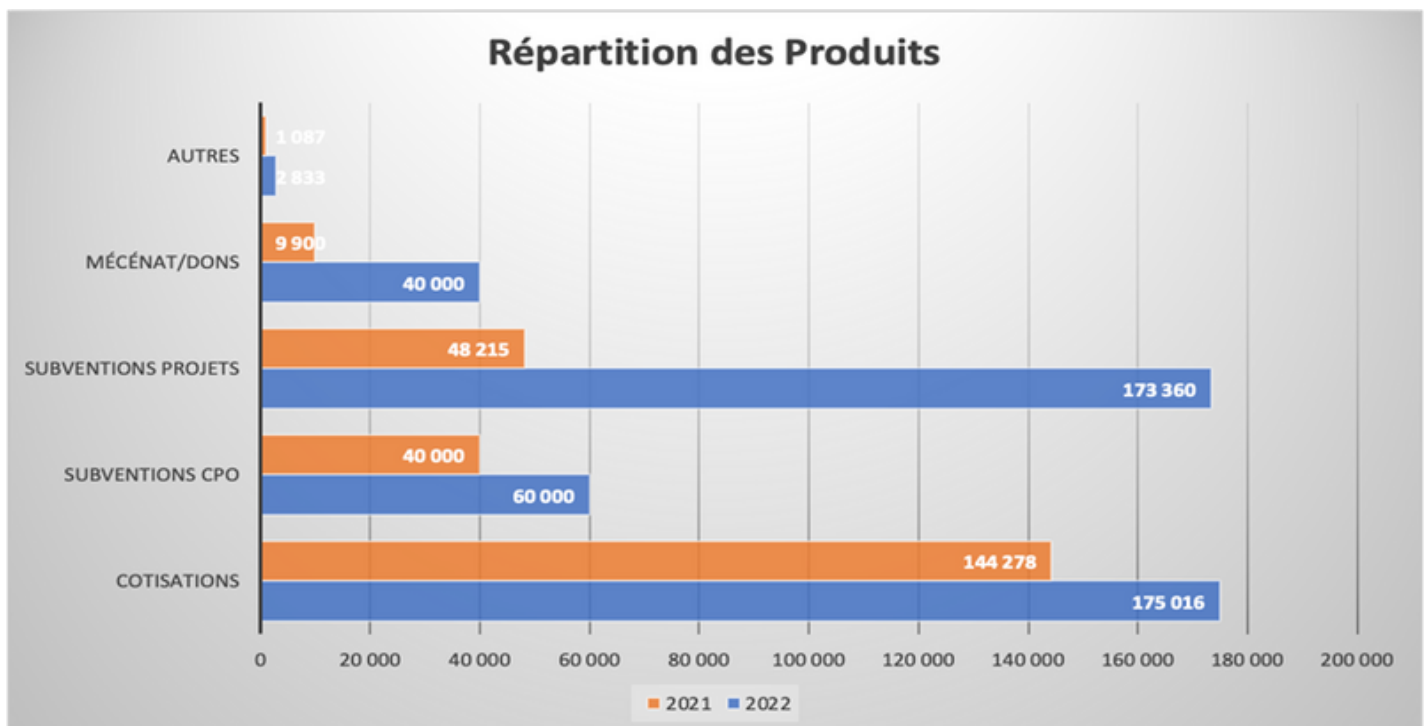
Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 486 944 Euros contre 274 717 Euros en 2021 soit une augmentation de 77,3 %

Le Résultat 2022 est bénéficiaire de 5 361 Euros par rapport à une perte en 2021 de -29 191 Euros

Analyse des Produits

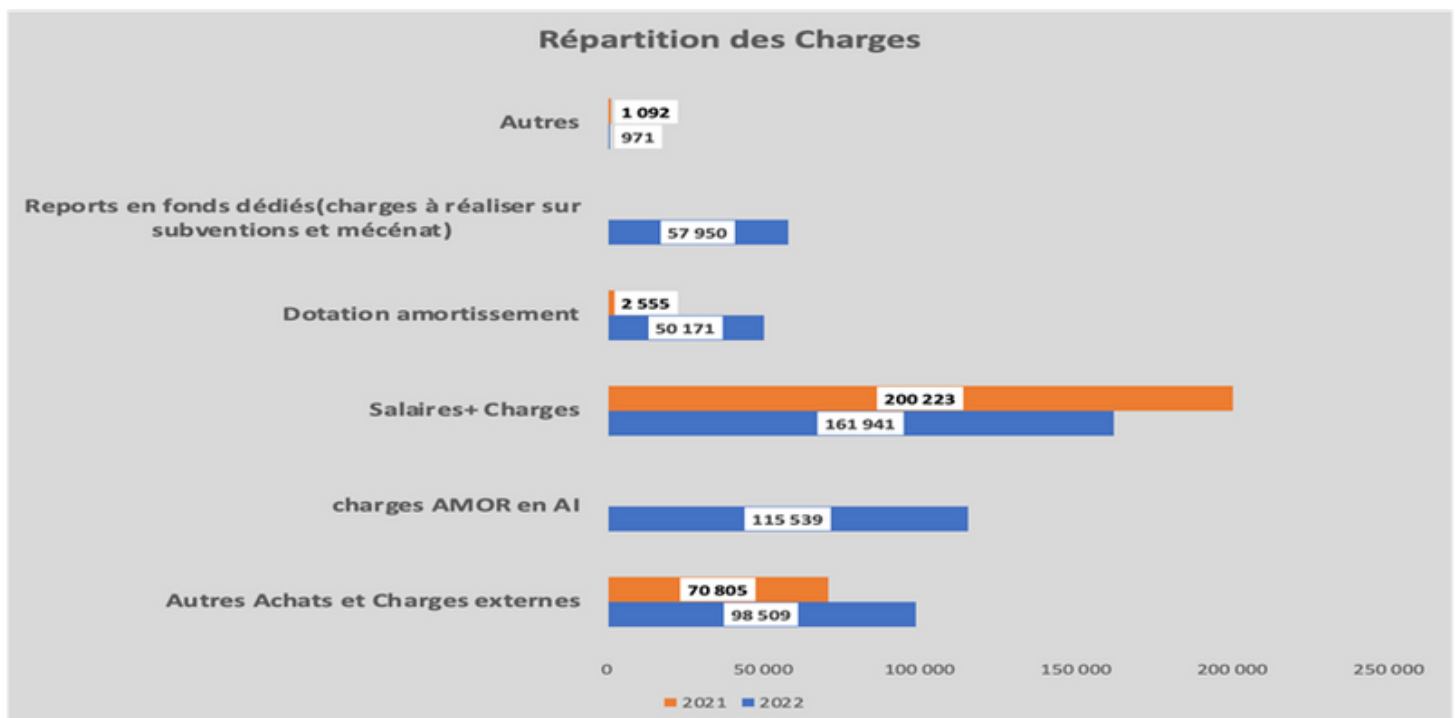
Les produits d'exploitation de 451 210 Euros représentent 91,6% du total des produits et sont répartis comme suit :

Les produits exceptionnels (8,4% du total des produits) se montent à 40 800 Euros dont 38 719 Euros correspondants à la quote-part de subvention d'investissement A.Mo.R. attribuable à l'exercice en fonction des règles d'amortissement des camions sur 7 ans.



Analyse des Charges

Les charges d'exploitation sont de 485 081 Euros soit 99,6% du total des charges et se répartissent comme suit :



Rapprochement entre les produits et les charges

Les subventions d'exploitation FDI des projets en cours sont comptabilisées à hauteur de 75% des dépenses réalisées. Les frais d'exploitation des camions A.Mo.R. (115 539 €) sont pris en compte en ligne « achats et charges externes » suivant la facturation effectuée par les AI pour 75% de leurs dépenses.

Les amortissements de 49 399 Euros doivent être rapprochés du montant subventionné en FDI et de l'apport par du mécénat soit 42 909 Euros (87% du total des amortissements) se décomposant comme suit :

- la quote-part de subvention FDI AMOR (en produits exceptionnels) pour 38 719 €,
- des produits du Mécénat pour 40 000 € dont la quote-part affectable à l'exercice est obtenue par l'application d'une charge de 35 810 € (en ligne Fonds dédiés) soit 4 190 Euros.

Le projet AITI, financé sur une subvention FDI à échéance fin 2022, est pris en compte en intégrant en charges sur le poste « report en fonds dédiés » la part des subventions reçues non consommées soit 22 140 Euros.

Le Bilan 2022

Le total de l'ACTIF s'est élevé à 1 458 825 Euros pour 843 437 Euros en 2021 soit une augmentation de 73%.

Le Total du Passif (hors résultat de l'exercice) est de 1 453 464 Euros pour 872 628 Euros en 2021 soit une augmentation de 66,6%.

Un résultat positif de l'exercice de + 5 361 Euros par rapport à une perte de -29 191 Euros en 2021.

Les principaux postes du Bilan :

- ◆ Les subventions d'investissement FDI prises en totalité au passif : 864 480 €
 - Pour la part investie diminuée d'une quote-part chaque année sur la même durée que les amortissements : 307 980 €
 - Pour la part non encore investie : 556 500 €
- ◆ Les fonds reportés liés à l'apport en mécénat et le reste à engager sur subvention FDI pour le projet AITI : 57 950 Euros
- ◆ Les fonds propres (hors subventions) qui sont de 84 700 Euros pour 79 339 Euros en 2021
- ◆ La trésorerie est au 31 décembre 2022 de 516 343 Euros pour 427 241 Euros en 2021 constituée par la différence entre :
 - Un fonds de roulement (Fonds propres y compris Subventions-Actif Immobilisé) : 613 834 Euros et
 - Un besoin en fonds de roulement (Dettes-Actif circulant hors disponibilités) : - 97 491 Euros

Compte de résultat analytique

Cette présentation analytique a fait l'objet d'un retraitement de l'apport en mécénat par le solde net de 4 190 € en produit sur AMOR.

Présentation Analytique	Vie associative	PROJETS		Total Réalisé 2022	Budget INITIAL 2022
		AMOR	AITI		
- CHARGES					
- PRESTATIONS					
Juridique	23 364			23 364	27 210
Communication +site Web	3 379			3 379	35 110
Réunions (AG...)	6 246			6 246	2 000
Salaires+ Charges	129 481	13 553	18 905	161 940	210 000
Exploitation AI (Amor)		115 539		115 539	289 500
Total I PRESTATIONS	162 470	129 092	18 905	310 468	564 010
-Frais de structure					
Loyers+ charge	5 442	10 884	10 884	27 210	26 210
Comptabilité/Paie/Expert compt/CAC	24 088			24 088	43 110
Frais de recrutement	7 040			7 040	9 210
Dotation aux amortissements	1 521	48 275	375	50 171	144 400
autres frais	8 773	510	22 872	32 156	52 600
S/T	46 865	59 670	34 131	140 665	275 600
Taux de frais de structure/Salaires chargés	15%				
Ventilation des frais de structure	-4869	2033	2836	0	
TOTAL II FRAIS DE STRUCTURE	41996	61 703	36 967	140 665	275 600
TOTAL A- CHARGES	204 466	190 795	55 872	451 133	839660
- Produits					
CPO	60 000			60 000	60 000
Membreships+ centre de ressources	176 996			176 996	202 740
FSE		0	0	0	46 800
DIVERS	3 229			3 229	
II INVESTISSEMENT+Sponsoring		42 909		42 909	165 168
II EXPLOITATION AI		115 539		115 539	289 590
II INGENIERIE		12 073	45 748	57 821	75 926
S/T FDI+ Mécénat		170 521	45 748	216 269	530 600
TOTAL B- PRODUITS	240 225	170 521	45 748	456 494	840 320
C- Résultats	35 759	-20 274	-10 124	5 361	660

Les projets représentent 55% des dépenses avec un financement par les subventions dédiées FDI et le mécénat représentant 52,6% du total des produits, d'où le résultat négatif de - 30 398 €. La vie associative présente un résultat bénéficiaire de 35 759 €.

Au final, cet exercice présente des comptes équilibrés avec un résultat positif de 5 361€.

Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable s'élevant à la somme de 5 361,04 Euros en report à nouveau.

BILAN ACTIF

ASSOC UNAI

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ACTIF	Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022			01/01/2021 au 31/12/2021
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	9 732	9 732		
Autres	11 328	772	10 556	
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outill. ind.				
Autres	430 574	49 873	380 700	92 805
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				33 528
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	2 040		2 040	2 040
TOTAL (I)	453 673	60 377	393 296	128 373
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	6 158		6 158	14 596
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	542 252		542 252	273 184
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	516 343		516 343	427 241
Charges constatées d'avance	776		776	43
TOTAL (II)	1 065 530		1 065 530	715 064
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 519 203	60 377	1 458 825	843 437

BILAN PASSIF

ASSOC UNAI

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PASSIF	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	108 530	108 530
Autres		
Report à nouveau	-29 191	
Excédent ou déficit de l'exercice	5 361	-29 191
<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>84 700</i>	<i>79 339</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	864 480	471 004
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	949 180	550 343
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	57 950	
TOTAL (II)	57 950	
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	487	301
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	111 119	19 217
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	34 740	34 171
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		83 874
Autres dettes	1 831	1 431
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	303 519	154 100
TOTAL (IV)	451 696	293 094
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 458 825	843 437

COMPTES DE RÉSULTAT

ASSOC UNAI

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	175 016	144 278
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	1 980	500
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	233 360	88 215
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	40 000	9 900
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	853	588
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	451 210	243 480
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	214 048	70 805
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	704	785
Salaires et traitements	114 185	138 916
Charges sociales	47 756	61 307
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	50 171	2 555
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	57 950	
Autres charges	268	307
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	485 081	274 675
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-33 872	-31 195
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	295	130
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	295	130
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	184	11
Différences négatives de change	2	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	186	11
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	109	118

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC UNAI
Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-33 763	-31 076
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	40 800	1 916
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	40 800	1 916
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 606	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	1 606	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	39 195	1 916
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	71	31
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	492 305	245 526
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	486 944	274 717
EXCÉDENT OU DÉFICIT	5 361	-29 191



Unai

75 allée des parfumeurs 92000 Nanterre

Mail : christophe.cevasco@unai.fr

Téléphone : 01 86 90 09 43/44/45



www.unai.fr